

Communiqué de Presse/Quatrième Revue au titre de la FEC

Le conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord FEC en faveur du Togo et approuve un décaissement de 34 millions de dollars

Washington, le 26 juin 2019

La mise en œuvre du programme dans le cadre de l'accord au titre de la FEC a été globalement satisfaisante.

Le programme vise à réduire substantiellement le déficit budgétaire, à recentrer l'action des pouvoirs publics sur une croissance inclusive et à résoudre les difficultés financières des deux banques publiques. Le Togo doit préserver l'assainissement budgétaire durement acquis et poursuivre la réduction de la dette.

Le 26 juin 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue des résultats économiques obtenus par le Togo dans le cadre d'un programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

L'achèvement de la revue permet de décaisser 25,17 millions de DTS (environ 35 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 125,9 millions de DTS (environ 174,94 millions de dollars).

En achevant la quatrième revue, le conseil d'administration a également approuvé la demande présentée par les autorités d'une dérogation pour non observation du critère de réalisation relatif au financement intérieur net et d'une modification de deux critères de réalisation relatifs au solde primaire intérieur et au financement intérieur net.

L'accord triennal en faveur du Togo, d'un montant de 176,16 millions de DTS (environ 244,8 millions de dollars, ou 120 % de la quote-part du Togo), a été approuvé le 5 mai 2017 (voir communiqué de presse numéro 17/151).

Le programme vise à réduire considérablement le déficit budgétaire global en vue d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de la position extérieure, à réorienter l'action des pouvoirs publics vers une croissance inclusive grâce à des dépenses sociales ciblées et à des dépenses

d'infrastructures financées de manière soutenable, ainsi qu'à résoudre les difficultés financières des deux banques publiques.

Pendant cette réunion, le Conseil d'Administration a également conclu les consultations en 2019 au titre de l'Article IV. Un communiqué de presse sera publié séparément à cet effet.

À l'issue du débat du conseil d'administration, M. Tao Zhang, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après:

La mise en œuvre du programme dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été globalement satisfaisante. L'activité économique a connu une reprise depuis 2018, après un net ralentissement en 2017. Togo a rempli le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire en 2017 et en 2018, soit deux ans plus tôt que le calendrier arrêté par tous les pays membres.

Les grands projets d'investissements publics achevés au cours des dernières années et l'amélioration du climat des affaires devraient stimuler l'investissement privé et la croissance économique à moyen terme. Néanmoins, les risques demeurent importants, notamment du fait des tensions socio-politiques au niveau national et des problèmes de sécurité au niveau régional.

Une augmentation temporaire du déficit budgétaire est justifiée pour permettre de financer certaines dépenses urgentes. Malgré cet assouplissement des objectifs budgétaires, le Togo se conformerait au critère fixé par l'UEMOA pour le déficit en 2019 et en 2020.

Les réformes de la gestion des finances publiques avancent. Un guide méthodologique pour l'analyse coûts-avantages des investissements publics a été élaboré. Une revue des dépenses publiques a été achevée. Les arriérés sont progressivement apurés, conformément aux objectifs définis dans le programme. Il est essentiel d'accroître les recettes permanentes afin de préserver l'assainissement budgétaire durablement acquis et de créer un espace budgétaire pour des dépenses sociales et d'infrastructures. L'amélioration de l'efficacité des dépenses sociales devrait être une priorité pour l'avenir.

Il est important d'achever les réformes des deux banques publiques. Le processus de privatisation devrait être finalisé. Il convient aussi de résoudre le niveau élevé des prêts improductifs.

Le climat des affaires s'est amélioré ; il s'avère nécessaire de poursuivre les réformes pour tirer parti des progrès réalisés. Des réformes sont également à prendre en vue de renforcer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption, ainsi que pour lutter contre l'inégalité entre femmes et hommes et l'inégalité des revenus.